

COMITE SYNDICAL

DU 11 FEVRIER 2016

HOTEL DU DEPARTEMENT DE L'ISERE - SALLE EUROPE

PRESENTS

Titulaires

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Jérôme DUTRONCY, Laurent THOVISTE, Nicole BOULEBSOL, Michelle VEYRET, Catherine KAMOWSKI, Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIE, (Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère).

Suppléants :

M. Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Christophe FERRARI (Grenoble-Alpes Métropole),
Christine GARNIER (Grenoble-Alpes Métropole),
Robert PINET (Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin),
Luc REMOND (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
Jérôme BARBIERI (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
Henri GERBE (Bièvre Isère Communauté).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Murielle PEZET-KUHN, Constant BERROU, (AURG), Philippe AUGER, Olivier ALEXANDRE, Stéphanie MACHENAUD, Karine PONCET-MOISE, Mara CALABRO, Amandine DECERIER, (Etablissement Public du SCoT), Cécile BENECH, (SCoT-C.EAU).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Christophe FERRARI, Christine GARNIER, Renzo SULLI, Fabrice HUGELE, Michel GAUTHIER (Grenoble-Alpes Métropole), Robert PINET (Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin), Luc REMOND, Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Henri GERBE (Bièvre Isère Communauté), Francis GIMBERT, Laurence THERY, (Communauté de Communes du Grésivaudan).

Objet : Compte-rendu

Yannik OLLIVIER introduit la séance en rappelant les différents points inscrits à l'ordre du jour.

▪ **Délibération : Budget primitif 2016**

Karine PONCET-MOISE à l'invitation de Yannik OLLIVIER explique que le budget primitif de l'année 2016 est construit sur les bases posées par le débat d'orientation budgétaire devant le comité syndical de Décembre 2015.

Concernant la balance de la section de fonctionnement, il est projeté un total de dépenses réelles de 738 241 euros pour l'année 2016, contre 723 184 euros pour l'année 2015. Il est dégagé un autofinancement de 5000 euros qui permet d'absorber d'éventuelles dépenses liées au renouvellement du matériel informatique.

Les principales recettes de fonctionnement de l'année 2016 s'élèvent à 728 240,56 euros, soit une progression de 0,70% par rapport à l'année 2015. Ces recettes correspondent aux contributions statutaires des membres de l'EP-SCoT. Il est rappelé que le montant de la participation appelée est adossé au nombre d'habitants de chaque collectivité et ramené à un prix par habitant de 0,94 euro. Selon l'INSEE, la population totale des EPCI membres du SCoT passe de 769 345 habitants en 2015, à 774 724 habitants en 2016. La note jointe au dossier présente notamment le tableau de répartition des participations. A noter que Grenoble-Alpes Métropole assume 57,78% des participations totales.

A cela s'ajoute un montant de recettes diverses de 10 000 euros lié au remboursement de la part salariale des tickets restaurant, des déplacements des agents du SCoT dans d'autres instances, mais aussi des charges patronales de Cyril Loustau, en détachement.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement concernent :

- Les charges de personnel : 375 000 euros (comprenant les cotisations salariales et patronales, les charges d'assurance statutaire et également les indemnités des élus et du trésorier)
- La convention annuelle avec l'AURG : 190 000 euros (200 jours)
- La communication : 53 241 euros
- Les charges de gestion courante : 105 000 euros

Cette balance de fonctionnement est complétée par les dotations aux amortissements qui s'élèvent à hauteur 95 585,18 euros et qui sont inscrites en dépenses de fonctionnement. Ces dotations ne constituent pas une opération réelle mais font l'objet d'une écriture d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Le reversement de la section d'investissement excédentaire (5000 euros d'autofinancement dégagé en fonctionnement) vers les charges de fonctionnement permet d'absorber ces dotations et d'atteindre l'équilibre global du budget.

Concernant l'investissement, **Karine PONCET-MOISE** explique que le total des dépenses réelles s'élève à hauteur de 12 000 euros, en comprenant la part d'autofinancement de 5000 euros et les FCTVA de l'ordre de 7000 euros.

La balance d'investissement est complétée par l'inscription des recettes d'ordre liées aux amortissements qui s'élèvent à hauteur de 95 585,18 euros.

La note jointe au dossier présente également, de façon synthétique, le budget 2016 de la Communauté de l'Eau qui s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 138 307 euros et en investissement à hauteur de 1500 euros, qui correspond à l'autofinancement dégagé. A noter

que la subvention 2016 accordée par l'Agence de l'Eau et l'adhésion « socle » pour le chantier sécurisation viendront compléter, par DM, les recettes de fonctionnement. Sous réserve de validation du compte de gestion, la reprise du résultat 2015 permettra d'apporter une recette de fonctionnement supplémentaire de l'ordre de 26 000 euros.

Jean-Paul BRET attire l'attention sur le mécanisme de calcul des contributions des EPCI pour le budget de l'EP-SCoT. Il explique que la plupart des collectivités qui cotisent voient leurs ressources diminuer et que le budget du SCoT doit en tenir compte.

Karine PONCET-MOISE explique qu'il s'agit d'une enveloppe budgétaire prévisionnelle « sécurisée » élaborée de manière à pouvoir faire face à d'éventuels ajustements de crédits au cours de l'année.

Jean-Claude POTIE demande à connaître les résultats du compte administratif.

Karine PONCET-MOISE explique qu'au titre de l'exercice 2015, l'EP-SCoT dégage un résultat d'investissement excédentaire de l'ordre de 659,20 euros et un résultat de fonctionnement de 136 177,84 euros. Ces résultats seront à valider par le vote du compte administratif. Certaines dépenses n'ont pas pu être réalisées en 2015, notamment la dernière participation pour l'AURG qui s'élevait à environ 70 000 euros.

Yannik OLLIVIER souligne que la hausse de participation est de 0,7% et qu'il faut intégrer l'effet « hausse de population », la participation étant assise sur ce chiffre.

Le fond de roulement rendu possible par les résultats positifs des années antérieures permet de faire face aux dépenses de début d'année en attente des versements des participations des membres.

▪ **Bilan 2015 et projet d'activités AURG 2016**

Yannik OLLIVIER rappelle que l'AURG est missionnée environ 200 jours par l'EP-SCoT pour :

- accompagner son pilotage de la coordination de la mise en œuvre du SCoT
- appuyer les territoires dans la déclinaison du SCoT
- poursuivre le suivi de la mise en œuvre

Cet accompagnement consiste à :

- alimenter les débats des élus du Bureau et du Comité syndical, du Groupe Projet SCoT et du Groupe Contact DDT
- apporter un appui à la coordination de la mise en œuvre du SCoT, notamment en accompagnant les travaux des Commissions
- suivre la mise en œuvre du SCoT, notamment en accompagnant les travaux de la Commission Evaluation et en poursuivant la construction des tableaux de bord d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs
- accompagner les acteurs dans l'appropriation du SCoT en contribuant notamment à la réalisation de fiches pratiques et en appuyant les travaux sur le protocole d'engagement entre l'EP SCoT et les intercommunalités
- anticiper les évolutions du SCoT
- contribuer à la réalisation de la démarche InterSCoT PNR / Sillon Alpin

- **Rapport d'activités EP-SCoT 2015 et Communauté de l'Eau 2015**

Philippe AUGER explique que le rapport d'activités 2015 de l'EP-SCoT vient accompagner le budget primitif 2016 et est aussi destiné aux EPCI membres qui peuvent l'annexer à leurs propres documents budgétaires.

Ce rapport d'activités présente le plan de charge de l'équipe technique de l'EP-SCoT. Il fait état du contenu des missions et des moyens déployés pour les réaliser.

Concernant l'activité de la Communauté de l'Eau, il explique que ce rapport permet de rappeler le rôle d'animation et les thèmes des actions du programme de la plateforme (aménagement du territoire, grand cycle et petit cycle de l'eau, sécurisation, gestion durable des services).

Cécile BENECH expose les grands thèmes (aménagement du territoire et eau potable notamment avec des ateliers sur formes urbaines et eaux pluviales - grand cycle et petit cycle de l'eau avec suivi des dossiers des SAGEs, contrats de rivières, inondabilité - sécurisation AEP et gestion globale de la ressource - gestion durable des services avec l'animation de groupes techniques sur échelles et modes de gestions/ gouvernance, servitudes des canalisations d'eau potables, tarification sociale de l'eau...) et informe que dans le rapport se trouve une partie prospective sur les travaux 2016.

- **Délibération : convention de prestation de services relative à la médecine préventive entre l'EP SCOT et Grenoble Alpes-Métropole**

Karine PONCET-MOISE explique que Grenoble-Alpes Métropole a proposé à l'EP-SCoT une convention de prestation d'une durée d'un an avec un forfait annuel 576 euros TTC/ an, soit 72 euros par agent (contre 923 euros/an proposé par le CDG).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération : EP SCoT – modalités de remboursement des frais intervenants participants aux séminaires organisés par l'EP SCoT au titre de l'exercice 2016**

Philippe AUGER explique que dans le cadre du séminaire « SCoT et métropolisation », organisé par l'EP-SCoT le 31 mars 2016 à Brézins, cette délibération propose d'adopter le principe et les modalités de remboursement des frais des intervenants extérieurs conviés (déplacements et hébergement).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération : Communauté de l'Eau – modalités de remboursement des frais intervenants participants aux séminaires organisés par la Communauté de l'Eau au titre de l'exercice 2016**

Cécile BENECH explique que dans le cadre des temps d'information et de sensibilisation à la problématique de l'eau pour les élus et les techniciens organisés par la Communauté de l'Eau, cette délibération propose d'adopter le principe et les modalités de remboursement des frais des intervenants extérieurs conviés (déplacements et hébergement).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

▪ **Délibération : Indemnisation de conseil au trésorier**

Considérant les prestations de conseil assurées par le comptable, en qualité de conseiller économique et financier, et par le nouveau trésorier, cette délibération propose de leur attribuer des indemnités de conseil.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

▪ **Désignation Maître FESSLER – Contentieux UR-FRAPNA/ EP-SCoT**

Yannik OLLIVIER informe les membres du Comité syndical qu'un recours gracieux a été déposé par l'Union Régionale de la FRAPNA pour demander l'annulation de la délibération d'approbation du SCoT de la région grenobloise.

Cette délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le président à défendre les intérêts de l'EP-SCoT dans le cadre du recours gracieux de l'association UR-FRAPNA. Il est proposé que Me Michel FESSLER représente l'EP-SCoT dans cette affaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

▪ **Délibération : convention cadre pour l'adhésion « socle » par les territoires sur le chantier sécurisation AEP**

Jérôme DUTRONCY explique que dans le cadre des négociations engagées avec les territoires sur le volet sécurisation gestion globale de la ressource en eau, à compter de l'année 2016, la Communauté de l'Eau propose une convention financière spécifique sur le sujet pour les territoires du SCoT non adhérents à la C-E via la convention cadre 2015-2017.

Cette convention permettra aux intercommunalités, y compris celles n'ayant pas encore pris la compétence eau potable, et aux communes ou syndicats le souhaitant, d'être inclus dans les résultats de l'étude pour une meilleure cohésion interterritoriale.

Une actualisation du bilan besoins-ressources, établis entre 2017 et 2019, sera réalisée entre 2016 et 2017 afin de mieux appréhender les enjeux de sécurisation et de gestion globale de la ressource tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs.

Jean-Paul BRET souhaite que la présente délibération précise les échéances de cette convention cadre et les modalités de renouvellement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité en y apportant les modifications demandées lors du débat.

▪ **Délibération : Espaces économiques Bièvre Valloire**

Philippe AUGER explique que ce protocole d'accord de répartition par communes vient compléter le premier qui avait été soumis aux membres du Comité syndical d'Octobre 2015. Ce protocole, transmis par le président du Pays de Bièvre-Valloire à l'EP-SCoT, vise à faire état de la répartition de l'enveloppe de foncier économique disponible entre les communes des trois EPCI de Bièvre-Valloire (Bièvre-Est, Bièvre-Isère et le Territoire de Beaurepaire). Cette répartition est détaillée dans le protocole joint au dossier.

L'objectif de la délibération est de rappeler les objectifs du SCoT, notamment concernant la limitation de la consommation d'espace et le rééquilibrage des territoires pour rapprocher les zones d'emploi, d'habitat et de services.

Il est rappelé que les modalités de recharge de ces espaces économiques seront travaillées lors de la prochaine Commission Economie du 3 Mars 2016.

Jean-Paul BRET précise que l'enjeu ne réside pas tant dans la taille de l'enveloppe de foncier économique disponible que dans la capacité des territoires à pouvoir attirer de

nouveaux emplois. La Métro demeure le principal territoire de création d'emplois, comme le montre la nouvelle opération accueillant EDF à Saint Martin le Vinoux. Il ajoute que si l'on veut que le SCoT ne reste pas incantatoire, les territoires doivent le relayer par des politiques adaptées. Les difficultés du Pays Voironnais en matière de gestion des parkings autour des gares utilisés par des salariés parfois venant d'autres secteurs en direction de la Métro illustrent la nécessité de mieux articuler les politiques.

Catherine KAMOWSKY précise que les collectivités peuvent se prémunir d'effets d'aubaine pour des entreprises achetant un foncier économique par des règlements d'usage des terrains garantissant une meilleure utilisation des emprises comme cela a été fait sur la ZAC de Saint Egrève.

Yannik OLLIVIER souligne les limites de l'approche en terme de surfaces économiques en matière de création d'emplois, bien que cette approche soit nécessaire pour une maîtrise de la consommation d'espaces. Le séminaire à venir sur la métropolisation devrait permettre ce débat sur les politiques communes en région grenobloise en matière de rééquilibrage de l'offre d'emplois.

▪ Convention cadre CCBI / EP SCOT : information

Yannik OLLIVIER rappelle que l'EP-SCoT a signé sur le mandat donné par la comité syndical cette convention cadre avec la Communauté de Communes de la Bourne à l'Isère qui, en contre-partie, a retiré son recours au tribunal administratif.

Philippe AUGER explique que l'objectif de cette convention cadre était de proposer des modalités d'accompagnement des communes de la CCBI dans la mise en œuvre du SCoT. La CCBI sollicite un accompagnement de 200 jours sur trois ans de l'EP-SCoT de la région grenobloise sur son territoire pour faciliter la mise en œuvre des principes, orientations et objectifs formulés dans le SCoT.

Philippe AUGER précise que les modalités de mise en œuvre du SCoT proposées concernent plusieurs volets :

- la production de logements neufs et le dimensionnement des zones constructibles (U et AU),
- la répartition à l'échelle des EPCI de l'enveloppe de foncier économique disponible de 70 hectares,
- la diversité des formes d'habitat, et plus particulièrement sur la question des logements sociaux.

Le dernier volet concerne l'accompagnement des communes par les services de l'EP SCoT dans l'évolution de leurs documents d'urbanisme.

Plus largement, cet accompagnement permettra d'alimenter les débats internes autour d'une fusion à venir entre les différents EPCI du Sud Grésivaudan.

▪ Séminaire SCoT et métropolisation

Yannik OLLIVIER informe que le séminaire « SCoT et métropolisation » se déroulera le **jeudi 31 Mars 2016 de 9h à 14h à Brézins**. Le président invite les membres à diffuser l'information auprès des élus des EPCI.

Philippe AUGER précise que ce séminaire est ouvert à tous les élus de la région grenobloise, mais aussi aux services de l'Etat, présidents de la Région, du Département, des SCoT voisins, des PNR voisins, des EPCI voisins, à la DDT, aux chambres consulaires, au réseau des Conseil de Développement ainsi qu'aux techniciens référents SCoT.

L'objectif est de faire un point d'étape, d'apporter des éclairages sur les dynamiques d'évolution de la région grenobloise et de favoriser les débats sur la pertinence des moyens de gouvernance à l'échelle du SCoT.

Animé par Martin VANIER (professeur à l'Université Grenoble Alpes et consultant chez ACADIE) ce séminaire vise à faciliter les échanges des élus avec apport d'intervenants au fil des débats:

1. Connaître : des territoires en mouvements ?

- Benoît PARENT (Directeur AURG) :

« *Profils et fonctionnements interterritoriaux de la région grenobloise avec les territoires voisins : mesures et évolution de l'attractivité résidentielle et socio-économique - Focus sur l'échelle de la région grenobloise et de ses secteurs* »

- Magali TALANDIER (Chercheuse PACTE) :

« *Les enseignements issus de l'analyse économique territoriale sur l'autonomie et les dépendances entre les territoires* »

2. Comparer : des relations entre collectivités territoriales en (r)évolution ?

- Témoignages :

Stéphane BOIS - *Directeur du Pôle métropolitain de Nantes Saint Nazaire*

Rachel OUEZMAN - *Directrice du SCoT de Nancy*

Hervé BARIOULET - *Direction Stratégie et Territoire à la CA du Grand Besançon*

Olivier ROUSSEL - *Directeur d'étude à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise* → Vision de la métropole lyonnaise sur la métropole grenobloise

- Vision des territoires voisins :

Prise de parole des territoires voisins invités

3. Construire : des relations entre territoires à revisiter

- les grands chantiers : équilibres habitat-emplois, déplacements, action foncière, ingénierie.

- les perspectives interterritoriales : pôle métropolitain, PLUi, interSCoT PNR-Sillon Alpin, InterSCoT lyonnais.

- l'avenir du SCoT : le périmètre du SCoT, SCoT et politiques publiques, SCoT et action publique

La note jointe au dossier détaille le programme de ce séminaire.

A la demande de **Yannik OLLIVIER**, **Jean-Paul BRET** préside la fin de la séance.

▪ Questions diverses :

- SCoT et inondabilité

Jean-Paul BRET donne la parole à **Jérôme DUTRONCY** pour faire état de la situation actuelle.

Jérôme DUTRONCY explique que certains territoires ont sollicité l'EP-SCoT pour alimenter une contribution collective sur la définition des secteurs pouvant faire l'objet de dérogation à l'inconstructibilité en zone d'aléas fréquents et moyens zones d'intérêt stratégique (ZIS).

Sur la base de ce qui avait été débattu lors de l'élaboration du SCoT, il s'agit de constituer un argumentaire permettant de montrer l'importance des espaces potentiels de développement et des espaces économiques stratégiques définis sur l'ensemble des territoires, dans l'équilibre et le fonctionnement global de la région grenobloise. Ce travail pourra aider à harmoniser les futurs schémas locaux de gestion du risque d'inondation à produire avant fin 2016.

Il s'agit par ailleurs de préciser le niveau de connaissances des risques et de connaître par territoire, la vocation des zones affectées par les différents niveaux de risques.

Il ajoute que la Commission Environnement sera le support de ce travail en lien avec la commission Economie. Ce travail viendra en complément des travaux engagés par le Conseil départemental, le SYMBHI et Grenoble Alpes-Métropole en lien avec le Grésivaudan et le Voironnais. Il termine en informant que la réunion en préfecture, qui doit se tenir prochainement, permettra d'apporter des éclairages.

Le dernier point inscrit à l'ordre du jour concernant l'état des travaux des Commissions sera abordé lors du prochain Comité syndical.

Jean-Paul BRET remercie l'ensemble des participants et clôt la séance.